

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 22 avril 2025

Date de la convocation: 17 avril 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Le 22 avril 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés : Marie-Ange FOLLIOT

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250422_01

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord selon la procédure légale en application des dispositions des II, III, IV et V de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition émanant du bureau communautaire ;

Considérant que la commune de JURÉ est membre de la communauté de Communes du Pays d'Urfé,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges qui seraient attribués en application de la procédure légale de droit commun qui tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE le nombre et la répartition suivante :**

Commune	Population municipale	Répartition des sièges
St Just en Chevalet	1145	6
Crémeaux	913	4
Cherier	562	2
Les Salles	522	2
St Priest la Prugne	412	2
Champoly	315	2
La Tuilière	273	2
St Marcel d'Urfé	269	2
Juré	245	2
St Romain d'Urfé	235	2
Chausseterre	213	1
Total	5104	27

Date de transmission de l'acte: 30/04/2025

Date de réception de l'AR: 30/04/2025

042-214201162-DE_20250422_01-DE

A G E D I

- *DEMANDE à M. le préfet de vérifier si l'accord local a été valablement conclu en constatant par arrêté la composition qui en résulte.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 30/04/2025
Date de réception de l'AR: 30/04/2025
042-214201162-DE_20250422_01-DE
A G E D I